COMPAGNIE DES EXPERTS DE JUSTICE
Près la COUR D'APPEL DE BESANÇON

SESSION DE FORMATION EJ/ETI Module 16

Le diagnostic immobilier (DPE, amiante, plomb… etc.) et ses conséquences

Vendredi 6 novembre 2025
De 9h00 à 12h00

Centre Diocésain - Espace Grammont, 20 rue Mégevand, 25000 Besançon

Programme de la formation

Objectifs pédagogiques :

- Aborder les diagnostics obligatoires dans le cadre d'une vente ;
- Comprendre l'objectif d'un DPE et l'importance des critères de classement ;
- Aborder les bases de la réglementation applicables et son évolution ;
- Savoir identifier une erreur de diagnostic ;

Public visé - Niveau préalable requis :

- Experts inscrits sur la liste des Experts de Justice près la Cour d'Appel ;
- Experts inscrits sur la liste probatoire des Experts de Justice près la Cour d'Appel ;
- Pour les candidats experts : avoir déposé un dossier de candidature auprès de la Cour d'Appel ;
- Avocats ;
- Magistrats.

Les personnes atteintes de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à nous contacter directement afin d'étudier ensemble les possibilités de suivi de la formation.

Contenu détaillé de la formation

9h00-9h15 Introduction
M. David BLOND, Président du CEJCA de BESANCON

9h15-10h45 Les règles, obligations et responsabilités des diagnostiqueurs
Mme Cécilia SONNET, expert
Me Germain PERREY, avocat

Les différents types de diagnostic.
Les obligations des diagnostiqueurs, formations, matériels, etc...
La règlementation, les points de vigilances pouvant influencer les résultats du diagnostic de performance énergétique (DPE) et du diagnostic AMIANTE
Les causes les plus courantes de litiges à la suite de diagnostics ;
Méthodologie de recherche des causes ;
Études de cas concrets.

10h45-11h00 Pause

11h00-11h45 La définition de la surface habitable
M. Aurélien TISSOT, géomètre-expert

Rappel sur la loi Carrez ;
Les causes les plus courantes de litiges ;
Études de cas concrets.

11h45-12h00 Réponses aux questions

Organisation de la formation

Intervenants :

- **Me Germain PERREY,** avocat
- **Mme Cécilia SONNET,** expert
- **M. Aurélien TISSOT,** géomètre-expert

Moyens pédagogiques et techniques :

- Apports théoriques illustrés par des cas pratiques
- Apports techniques : vidéo projecteur
- Débat : questions / réponses avec la salle
- Remise de supports par voie dématérialisée

Contrôle des connaissances et reconnaissances des acquis :

- Par l'intermédiaire d'une fiche d'évaluation remplie par les participants
- Feuille d'émargement signée à la demi-journée
- Attestation de formation remise aux stagiaires en fin de journée

Durée de la formation : 3,0 heures (0,5 jour)

Coût de la formation :

- Membres CEJCA, postulants et avocats : 70 €
- Non membres de la Compagnie : 140 €
- Magistrats : Offert